

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
05 AOÛT 2024 A 10H30**

Effectif légal du conseil municipal : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Date de convocation : 29.07.2024

Secrétaire de séance : Gérard DALENS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2024
2. Construction d'un local associatif
3. Création d'une voie communale
4. Projet piste forestière Les Vaux et plan de financement
5. Participation financière aux frais de scolarité
6. Subvention aux associations
7. Décision modification n°1 du budget principal
8. Adhésion de la commune d'Arlempdes au SGEV pour la compétence SPANC

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GIROUD Florence
CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
DALENS Gérard	PERBET Yoann
GENTES Laurent	ROUSSET Cédric

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DESCAMPS Véronique

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 27 mai 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024.

2. Construction d'un local associatif

Ce local, situé à proximité des pavillons de la mairie en face du Pré bossu, permettrait de ranger divers matériels notamment ceux qui sont actuellement dans le sous-sol de l'école et ceux entreposés derrière les toilettes publiques.

Le coût total du projet est estimé à 40 000 € HT. Il serait financé à hauteur de 32 000 € (soit 80%) par la Région et le Fonds Concours de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de construction d'un local associatif pour un coût estimé à 40 000 € HT.

3. Création d'une voie communale

A l'entrée du bourg, il est proposé de créer une voie communale d'environ 25m de long sur 6m de large au travers de la parcelle communale AD42 afin de desservir la parcelle constructible AK1. Le coût du projet est de l'ordre de 5 900 € HT. Cette voie serait classée dans la voirie communale et serait dénommée « Impasse des Chaumières ».

Monsieur le Maire s'absente et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de création d'une voie communale sur la parcelle AD42.

4. Projet piste forestière Les Vaux et plan de financement

Le projet d'amélioration de la desserte forestière des Vaux se poursuit, la trentaine de propriétaires concernés a été consultée. Une majorité a répondu favorablement à ces travaux.

Le coût total de l'opération s'élève à 23 900 € TTC. La partie terrassement pourrait être financée à hauteur de 80 % par la Région (FEADER) soit environ 11 600 €.

La date prévue de réalisation est 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'amélioration de la desserte forestière des Vaux pour un coût estimé à 23 900 € TTC.

5. Participation financière aux frais de scolarité

Trois enfants de la commune ont été scolarisés sur l'année 2023-2024 à l'école de Lantriac. Le coût de la scolarisation d'un enfant pour l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 732,21 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation aux frais de scolarité des trois enfants inscrits à l'école de Lantriac en 2023-2024 pour un coût individuel de 732,21 €.

6. Subvention aux associations

L'association Les amis de la ferme des Frères Perrel sollicite auprès de la commune une subvention de 2 500 €. Cette subvention doit l'aider dans son fonctionnement quotidien ainsi que dans la réalisation de ses projets d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Les amis de la ferme des Frères Perrel.

7. Décision modificative n°1 du budget principal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative n°1 du budget principal afin de financer le projet « Achat de récupérateurs d'eau de pluie ». Cette DM se décline de la façon suivante :

Section Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 045 - Opérations sous mandat – Dépenses + 50 000 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 045 - Opérations sous mandat – Recettes + 50 000 €

8. Adhésion de la commune d'Arlempdes au SGEV pour la compétence SPANC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune d'Arlempdes au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay pour la compétence SPANC.

Questions diverses

- Clocher de l'église : Un audit a été commandé car le clocher de l'église nécessitera la mise aux normes de l'électricité et la reprise du génie civil de son « berceau ».
- Parc Eolien : le parc a atteint 15 ans d'existence. EDF propose le renouvellement des six éoliennes situées sur les communes de Moudeyres et de Freycenet-La-Tour. En conséquence, une réflexion doit être entreprise pour connaître les modalités précises de cette éventuelle nouvelle installation. La date prévue de réalisation est à l'horizon 2028-2030.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance

